

les communistes et la condition féminine



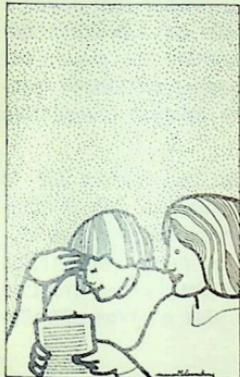
SLD 614.199

Comune di Padova
Biblioteche

cod. Bibl. PVV 55

cod. PVV 1399860

cod. 1058648



UN MESSAGE DE LOUIS VAN GEYT

président du Parti communiste de Belgique

Imagine-t-on encore, dans la Belgique d'aujourd'hui, un parti ou un courant politique qui compte, contester la nécessité de venir à bout des nombreuses formes d'inégalité, voire de discrimination de fait et de droit dont se trouve toujours entachée la condition féminine ?

Evidemment non, et ce n'est donc pas en réaffirmant sa volonté — sa volonté de toujours — de combattre pour garantir aux femmes, non moins qu'aux hommes, la plénitude de leurs droits comme travailleurs, comme citoyens et comme personnes que le Parti communiste, chez nous et aujourd'hui, fait œuvre originale.

Tant il est vrai qu'au nombre des grandes conquêtes engrangées par les forces du travail et du progrès dans leur lutte contre l'exploitation du capital et le pouvoir de la grande bourgeoisie figurent à la fois la reconnaissance de principe généralisée de l'égalité en droits des femmes, et une série d'améliorations substantielles, fussent-elles partielles, que plus personne n'oserait remettre en question.



Mais nous vivons aujourd'hui sur le plan du combat pour les droits des femmes, comme du reste sur tous les plans de combat contre l'inégalité et la discrimination, une période où à la fois croît la volonté d'avancer et grandissent les obstacles à vaincre.

C'est qu'aux progrès sans précédent du savoir et des moyens nécessaires à la pleine libération de la travailleuse, de la citoyenne, de la femme comme être humain, s'opposent les impuissances et les refus d'un pouvoir aux abois : celui du capitalisme des monopoles.

N'est-ce pas parce que les ouvrières de la FN ne pouvaient plus souffrir d'être deux fois victimes de la politique de vie chère et de surexploitation — par laquelle le grand patro-

nat et un gouvernement qui n'a rien à lui refuser font payer à toute la population travailleuse, les frais de l'inflation qui ronge leur système — qu'elles sont reparties en grève, cet été, alors que le gros des forces du travail commençait seulement à fourbir ses armes en vue d'une bataille d'ensemble contre cette même politique ?

N'est-ce pas que les menaces qui pèsent sur le volume global de l'emploi s'aggravent à mesure que la conjoncture internationale au niveau du monde capitaliste se dégrade, que s'accroît d'abord le nombre et la proportion des chômeuses, et que les femmes qui désirent (re)prendre une activité professionnelle y parviennent de plus en plus difficilement ?

N'est-ce pas aussi parce que les tenants du pouvoir des monopoles, pris de peur devant la triple crise de leur économie, de leur « européisme » de droite et de leur atlantisme, ont comme préoccupation primordiale de contrecarrer le regroupement des forces du travail et du progrès — socialistes, communistes et chrétiennes — qu'ils ont multiplié les manœuvres pour faire obstacle à la recherche et à l'aboutissement d'un compromis raisonnable à l'échelle de l'ensemble de ses forces — mais d'abord de leurs composantes féminines — pour actualiser notre législation sur l'acceptation ou le refus de la maternité ?



C'est pourquoi, aux yeux du Parti communiste, il ne saurait y avoir de lutte efficace pour la pleine libération de la travailleuse, de la citoyenne et de la femme, que si chacune et toutes les batailles spécifiques que ce combat implique s'inscrivent toujours plus délibérément dans le sens de l'union combative de l'ensemble des forces du travail et du progrès — contre le grand capital et la droite, pour de profondes réformes démocratiques qui entament le pouvoir des monopoles et fraient la voie à une satisfaction durable des besoins populaires.

Tout comme ce combat d'ensemble contre le pouvoir des monopoles ne saurait atteindre sa pleine efficacité, que s'il

postule clairement une amélioration radicale de la condition féminine, et s'il prend appui — en les soutenant efficacement — sur les batailles spécifiques qui fraient la voie vers cette amélioration.

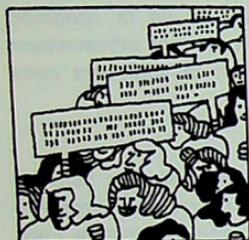


En réalisant la présente brochure, les militantes communistes qui l'ont conçue et rédigée ont fourni une première contribution précieuse à l'effort indispensable de tout le Parti pour mieux situer dans sa stratégie d'ensemble, et dans celle qu'il propose à toutes les forces de progrès, l'appui apporté aux revendications et aux combats « spécifiquement féminins ».

C'est pourquoi j'invite nos militants, hommes et femmes, à lire cette brochure et à la faire lire, non seulement par celles et ceux qu'intéresse plus particulièrement l'attitude des communistes envers ces revendications et ces combats, mais encore par tous ceux que préoccupent — ou que doivent préoccuper — le développement de notre politique de large union antimonopoliste et la place qu'y prennent — ou que doivent y prendre — les problèmes dits féminins.

Bruxelles, octobre 1974

L. VAN GEYT



« Le travail, c'est la santé »

Un travailleur sur trois — Le travail professionnel, condition de la conquête d'une vraie égalité — Il n'y a pas de « libre choix » — Discriminations salariales — Le salaire d'appoint : une notion qui sert le patronat — Attention au mi-temps !

Il y a dans notre pays trois millions et demi d'ouvriers, employés et agents des services publics. Sur ce total, on compte près de 400.000 ouvrières, près de 500.000 employées et quelque 250.000 femmes occupées dans les services publics (1). Les femmes représentent donc 32 % du total de la main-d'œuvre : **un travailleur sur trois est une travailleuse !**

L'examen de ces chiffres nous amène à une première constatation : leur présence est indispensable à l'économie de la Belgique. Que deviendrait la vie économique du pays si, par une hypothèse absurde, elle était soudain privée du tiers de ses effectifs ?

Dans l'industrie, les femmes sont largement majoritaires dans les secteurs du vêtement (87 %) et du tabac (75 %). Elles atteignent 46 % dans les industries textiles, 25 % dans l'industrie des denrées alimentaires.

Parmi les travailleurs manuels du secteur de l'hôtellerie, soins personnels, services domestiques, elles sont 66.481, soit 66 %, et de 68.666 ouvrières des services publics et autres services d'intérêt général (55 %).

Les femmes constituent 37,5 % de l'ensemble des employés, et sont majoritaires également dans certaines branches : industrie du vêtement, entreprises commerciales, services médicaux et sanitaires.

En partant du plan concret des chiffres, nous sommes loin des élucubrations de certains qui souhaiteraient voir la femme confinée dans sa cuisine, ses casseroles, vouée au travail ménager et aux soins à donner aux enfants.

(1) Les dernières statistiques publiées par l'ONSS indiquent 398.308 ouvrières, 495.637 employées et 248.000 femmes dans les S.P.

DES HORIZONS NOUVEAUX

Nous estimons la participation des femmes à la vie économique comme un élément positif à différents égards. Cette participation est non seulement nécessaire pour la société, elle peut être enrichissante pour la femme elle-même.

Ah ! bien sûr, nous savons que le travail à l'usine, au bureau est souvent vécu — par l'homme comme par la femme — comme une tâche pénible, abrutissante, comme une nécessité pour gagner sa vie — cette tâche se doublant pour les femmes de la charge principale des corvées ménagères et familiales. Nous savons la fatigue, l'inquiétude, les larmes même que peut coûter à une ouvrière ou une employée, mère de jeunes enfants, la « double vie » que lui impose la société. Et cependant, l'intégration des femmes dans la vie économique leur ouvre des horizons nouveaux qui les sortent des limites de leur foyer. Quel qu'il soit, à des degrés divers bien entendu, le travail requiert et stimule des qualités d'initiative, de dextérité, de réflexion, de rationalisation. C'est vrai aussi, dans certaines conditions, du travail ménager. Mais à l'usine, au bureau, à l'école, dans les grands magasins, le travail élargit l'expérience sociale des femmes, développe l'esprit de solidarité, provoque ou aiguise la conscience de classe.

Nous considérons que le travail est pour la femme une condition déterminante de la conquête d'une vraie égalité : il lui permet, à la fois, d'affirmer sa personnalité et d'assurer son indépendance économique.

En outre, lorsque la femme travaille, elle comprend mieux les conditions d'exploitation et d'assujettissement de tous les salariés. Elle comprend mieux la nécessité de s'organiser et de militer. Même si les circonstances sont telles qu'il lui est difficile de consacrer du temps à la lutte politique et syndicale, elle comprendra mieux et soutiendra davantage l'engagement de son mari et de ses enfants dans la lutte. Sans vouloir idéaliser, sans oublier que le travail de la femme engendre parfois complications et tensions entre les membres de la famille, du fait de la société dans laquelle nous vivons, parce que les horaires ne concordent pas, parce que les « loisirs » délissent mal, parce que la ville est inhospitalière, le travail peut être un facteur de l'harmonie du couple, un élément d'épanouissement de chacun, dans la réalisation complète de sa personnalité.



LIBRE CHOIX DE LA FEMME ?

Le travail des femmes est donc une chose indéniablement progressiste.

Certains posent cependant la question : ne faut-il pas donner aux femmes le libre choix de rester à la maison ou de travailler à l'extérieur ? C'est un faux problème.

Dans notre régime, les femmes des milieux ouvriers ne choisissent pas librement de travailler ou de ne pas travailler. Certaines restent à la maison parce qu'il est impossible de concilier leurs tâches de mère de famille et l'exercice d'une profession.

La plus grande partie des femmes travaillent sous la contrainte d'impérieuses réalités économiques.

Pour celles qui sont seules et souvent chefs de famille, il n'y a pas d'autre solution.

Pour la grande majorité des autres, le salaire du mari est insuffisant pour subvenir aux besoins des familles, si l'on tient compte des conditions de vie actuelles en matière de logement, d'équipements ménagers, des frais requis par l'éducation, les études et les loisirs des enfants.

Un certain nombre de femmes enfin, exercent la profession, le métier qu'elles ont choisi, avec une satisfaction évidente mais au prix de grands efforts également.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Si nous voyons dans le travail féminin un facteur de libération et de progrès, nous n'oublions pas pour autant dans quelles conditions il s'effectue pratiquement en régime capitaliste.

Par contre la société socialiste se donne pour mission d'attribuer aux femmes les mêmes droits et en même temps de créer progressivement les conditions objectives permettant aux femmes de faire valoir leurs droits. Mais cela nécessite aussi d'habiliter les femmes à exercer leurs droits de manière toujours plus consciente dans les domaines politique, du travail et de la formation. A cet effet se développe un rapport réciproque étroit : l'activité politique et professionnelle des femmes apporte de nouveaux succès dans tous les domaines de la vie sociale et permet à son tour de perfectionner l'égalité absolue des droits de la femme.

Dans le socialisme, c'est le but de toute la société de réa-

liser l'égalité des droits de la femme. A cet effet, le stade de développement est régulièrement analysé et de nouvelles tâches qui ont mûri entre-temps sont décidées. C'est ainsi que le rapport au VIII^e Congrès du Parti Socialiste Unifié d'Allemagne précise : « Les femmes ont prouvé dans le sens le plus vrai du terme que sans leurs excellentes réalisations, le socialisme ne peut être édifié... Il s'agit de la solution progressive des problèmes dont il dépend de savoir si une femme peut pleinement faire usage de ses droits égalitaires.

Cela touche, comme chacun le sait, à de multiples questions. Pensons simplement aux femmes occupées professionnellement. Nous nous trouvons placés devant l'obligation — naturellement chaque fois en fonction de nos données économiques — de continuer à travailler sérieusement pour qu'elles utilisent mieux encore les possibilités de qualification que précisément les femmes travailleuses obtiennent grâce à l'extension de l'approvisionnement des travailleurs, au développement du commerce et à l'aide apportée par les prestations de service. Sans vouloir diminuer l'aide croissante apportée par les prestations de service. Sans vouloir diminuer l'aide croissante apportée par les hommes dans la famille, la charge principale continue encore à reposer sur la femme. » (2)

L'emploi

Dans notre pays, la plupart des jeunes femmes travaillent au dehors. Elles quittent leur emploi à la naissance du premier enfant, le plus souvent lors d'une seconde ou d'une troisième maternité. Elles redeviennent demandeuses d'emploi lorsque leurs enfants ont grandi mais se heurtent dès lors aux anomalies du système capitaliste.

« Syndicats », organe de la FGTB, stigmatise les contradictions du régime capitaliste où les offres d'emploi ne s'adressent qu'aux jeunes femmes **âgées au maximum de 35 ans**. (3) Le rapport annuel de l'Office National de l'Emploi signale :

« Le chômage complet augmente selon une moyenne mensuelle de 4.880 unités, soit 5,6 % (1973). Toutefois, on constate que le nombre de chômeurs hommes diminue (2,8 %)



(2) L'égalité absolue des droits des femmes en République Démocratique Allemande — Publications du Comité de la R.D.A. pour les Droits de l'Homme, p. 12 et 13.

(3) « Syndicats » du 29-6-74 — Article de Raymonde Brockaert.



tandis que le nombre de chômeuses augmente (5,5 %). De plus parmi les chômeurs hommes, l'aptitude normale au travail est de 34 %. Parmi les chômeuses, l'aptitude normale au travail est de 63 %.

Les salaires

La travailleuse subit comme le travailleur le fardeau de l'exploitation que le capitalisme impose à l'ensemble des salariés.

La production est organisée pour le profit d'un petit nombre d'exploiteurs au détriment de la satisfaction des besoins de la masse des exploités.

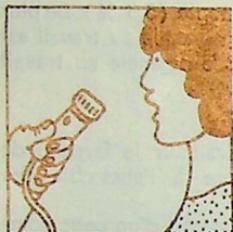
L'aggravation des conditions de travail, des horaires rigides, des cadences exigées de l'ensemble des salariés est encore plus contraignante pour les travailleuses qui connaissent déjà une situation d'infériorité dans le secteur économique.

La première injustice qui frappe les travailleuses réside toujours dans les salaires inférieurs qui leur sont payés.

Malgré les adaptations conquises de haute lutte au cours des dernières années, les gains moyens publiés par l'O.N.S.S. pour 1972 nous donnent le tableau suivant :

GAINS MOYENS EN 1972

Manuels (moyenne journalière)		Intellectuels (moyenne mensuelle)	
H.	F.	H.	F.
Industries extractives :			
854,—	432,5 (50,6 %)	30.690	15.065 (49 %)
Industries manufacturières :			
658,8	424,3 (64 %)	28.305	14.910 (53 %)
Industries bâtiment et construction :			
612,4	325,4 (53 %)	24.445	13.010 (53 %)
Transports et communications :			
718,—	452,4 (63 %)	28.275	16.495 (58 %)
Commerce :			
530,5	315,6 (59 %)	25.010	13.260 (53 %)
Entreprises commerciales proprement dites :			
549,7	339,1 (61 %)	23.495	12.010 (51 %)
Entreprises crédit :			
741,1	350,9 (47 %)	25.925	16.230 (62 %)
Agences diverses :			
556,—	291,7 (52 %)	28.590	14.800 (51 %)
Hôtellerie, soins personnels, divertissements publics :			
447,3	300,5 (67 %)	22.135	12.320 (56 %)



Dans aucun secteur du « privé », les rémunérations payées aux femmes n'atteignent les 70 % des salaires masculins, ni pour le personnel manuel, ni pour les « intellectuels ». Le plus souvent, elles plafonnent autour des 80 %. Pourquoi en est-il ainsi ?

Dans notre régime, le salarié, homme ou femme, ne possède que sa force de travail qu'il vend à son patron.

Le salaire est le prix que le patron donne pour cette « marchandise », il n'a pas de rapport avec la valeur de ce que le travail produit, il correspond en gros avec ce qui est estimé nécessaire pour entretenir et renouveler la force de travail du salarié ou de la salariée.

Le travailleur le mieux payé est toujours privé d'une part importante des fruits de son travail, la plus-value, source de l'enrichissement des patrons capitalistes.

L'amélioration des salaires est le fruit d'une lutte constante opposant patrons et travailleurs, ceux-ci se battant pour obtenir des conditions de vie mieux adaptées à l'évolution du monde moderne et aux besoins nouveaux qui en découlent.

Ce sont ces notions marxistes de base qui nous permettent de comprendre les raisons de la surexploitation de la main-d'œuvre féminine malgré les accords internationaux et les conventions ratifiées par le gouvernement belge sur l'élimination des discriminations salariales qui frappent les femmes.

Le salaire d'appoint

Le patronat répand complaisamment la notion de « salaire d'appoint » : à l'en croire, les femmes mariées ne travaillent que pour compléter le salaire de leur mari, leur rémunération pourrait être « mineure ». De là à conclure que le salaire féminin le plus médiocre est toujours assez bon comme « salaire d'appoint », il n'y a qu'un pas. Et pourquoi parler d'égalité, de promotion ?

Fondamentalement cette conception est fautive et doit être combattue par l'ensemble des travailleurs. Mariée ou non, la femme vend au même titre que l'homme sa force de travail, la production qu'elle assure presque exclusivement dans certains secteurs n'est pas une production d'appoint, la nécessité de renouveler sa force de travail est aussi vitale pour elle que pour les autres travailleurs.

La notion du « salaire d'appoint » est encore moins com-

patible avec la situation des femmes seules, des femmes chefs de famille. Elle ne peut que diviser les travailleurs et nuire à l'intérêt de la totalité des salariés.

Elle ne sert en fin de compte que les capitalistes qui en profitent pour surexploiter les femmes et — selon les fluctuations de l'économie — faire peser les bas salaires féminins comme une menace sur tous les travailleurs.

C'est ce qu'ont admirablement compris les 3.000 ouvrières de la F.N. et les métallurgistes liégeois qui les ont soutenus lors de la dure grève qu'elles ont menée en 1966.

Si cette bataille exemplaire n'a pas mis fin aux discriminations frappant les travailleuses — comme viennent de le rappeler par leur lutte récente ces mêmes ouvrières de la F.N. — elle a eu le mérite incontesté de faire prendre conscience de la condition de la travailleuse à la population de notre pays et d'ouvrir la voie aux initiatives les plus diverses et les plus larges pour la libération de la femme.

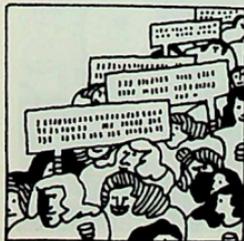
Depuis sa création, le Parti communiste n'a cessé de lutter pour l'application du principe « à travail égal, salaire égal ». A maintes reprises — et notamment à l'occasion de chaque Congrès — il a renouvelé son soutien aux revendications des travailleuses. Fin 1962, la Conférence Nationale des Femmes Communistes a lancé un appel vigoureux à tous les militants du parti afin qu'ils redoublent d'efforts pour obtenir le respect des engagements internationaux souscrits par le gouvernement belge et pour contraindre les patrons à honorer les étapes fixées par le Traité de Rome pour l'égalisation des salaires féminins, accords devant aboutir le 31 décembre 1964.

Le parti tout entier, ses organisations, sa presse, ses mandataires ont appuyé la grève des ouvrières de Herstal et ont entouré celles-ci de leur complète solidarité morale et matérielle.

Au cours de la session 1968-1969, nos camarades Marcel Couteau, Marcel Levaux et Georges Glineur ont déposé une proposition de loi rendant obligatoire et générale l'égalité des salaires des hommes et des femmes.

Jusqu'à ce jour, il ne s'est pas trouvé de majorité parlementaire pour obtenir une législation en la matière.

Notre parti est disposé à soutenir dans le domaine parle-





mentaire — comme il l'a toujours fait dans les luttes politiques et syndicales — les efforts de toutes celles et de tous ceux qui entendent faire triompher les droits des travailleuses.

LE TEMPS PARTIEL

Dans certaines études, le travail à temps partiel est présenté comme étant le remède à toutes les difficultés dont souffrent les travailleuses et plus particulièrement les femmes mariées et les mères de famille confrontées à leur double tâche de productrice et de ménagère.

Cette solution peut évidemment être envisagée favorablement par de nombreuses femmes qui se débattent avec des charges exténuantes au travail puis à la maison. Des femmes aux prises avec des difficultés du budget à boucler souhaiteraient certainement pouvoir travailler au dehors une partie de la semaine.

Mais le travail à temps partiel entretient inexorablement la notion du « salaire d'appoint » avec toutes ses conséquences néfastes quant à la rémunération, aux avantages sociaux, aux chances de promotion.

Il ne répond pas aux besoins de centaines de milliers de femmes qui ne peuvent se contenter d'un demi-traitement. Il deviendrait ainsi un élément de division entre les travailleuses, celles qui se battent pour une vraie égalité, pour leur promotion et celles qui se contentent de demi-mesures.

Il ne peut être appliqué que dans un petit nombre de professions et laisse en suspens les problèmes non réglés pour le plus grand nombre.

Cette notion du temps partiel qui « permettrait à la mère d'élever ses enfants tout en travaillant » réduit la responsabilité du couple dans l'éducation des enfants, néglige le rôle du père aussi important pour son bonheur personnel que pour celui de l'enfant, escamote les carences des pouvoirs publics en matière d'équipements collectifs.

A notre avis, le travail à temps partiel ne peut convenir qu'à un tout petit nombre de femmes. Il devrait pouvoir être offert à d'autres catégories de travailleurs. N'y a-t-il pas des hommes aussi — un petit nombre bien sûr — que la formule intéresserait pour des causes momentanées (maladies, âge, accident) ?



Pour les uns et pour les autres, ne serait-il pas plus juste de lutter :

— pour des conditions de travail professionnel moins exténuantes, moins épuisantes ;

— pour supprimer les cadences infernales qui rendent le travail inhumain, abrutissant ;

— pour la diminution du temps de travail pour tous, ce qui permettrait une disponibilité plus grande des maris pour un partage plus équitable des tâches ménagères ;

— pour la création d'une véritable infrastructure sociale.

LE CHOMAGE FEMININ

Lorsqu'au siècle dernier, au stade ascendant du capitalisme, la nécessité d'une main-d'œuvre plus abondante incita la bourgeoisie à embaucher massivement des femmes dans les usines et les fabriques, elle n'avait en vue ni l'émancipation de la femme, ni le bien-être des familles.

La main-d'œuvre féminine sert d'autant mieux ses intérêts qu'à l'aide d'arguments soit disant sérieux (manque de qualification professionnelle) ou de prétextes fallacieux (absentéisme féminin), le patronat en profite pour moins la payer et augmenter davantage ses profits.

Lorsque les affaires ralentissent, que des difficultés économiques surgissent, les mêmes conceptions réactionnaires prévalent pour mettre les femmes en chômage ou les licencier. Et immédiatement, on crie à l'abus, à « l'abus des chômeuses » évidemment qui vont gagner de l'argent sans rien faire.

Il est bien vrai que le chômage des femmes est inquiétant. Si le nombre de chômeuses (chômage complet) était de 14.494 en 1964, il est passé à 52.397 fin août de cette année.

Par rapport au total des assurés contre le chômage, le nombre de chômeurs indemnisés est de 2,5 % pour les hommes et de 6,7 % pour les femmes.

Si, au cours des années antérieures, le nombre des chômeuses était proportionnellement plus élevé que celui des hommes sans travail, au cours des premiers mois de cette année il est devenu **numériquement** plus élevé : 44.248 chômeurs fin août 1974 pour 52.397 chômeuses à la même date.

Ceci est très grave si on se souvient que le nombre de

travailleurs est deux fois plus élevé que celui des travailleuses.

Toujours selon les données de l'ONEM (Bulletin mensuel d'août 1974) parmi les chômeuses, 34.912 d'entre elles ont une aptitude normale au travail, soit plus du double des hommes dans la même situation : 13.477.

Actuellement, on trouve parmi les jeunes filles bénéficiant de l'assurance-chômage un nombre important de diplômées de l'enseignement technique ou secondaire et 1.929 jeunes filles diplômées de l'enseignement normal (contre 183 jeunes gens).

Est-il juste de dire à leur sujet : « le chômage des femmes est lié à une formation professionnelle insuffisante et à l'allocation favorable de chômage en application depuis le 1er novembre 1971 », comme on peut lire dans une publication du Ministère des Affaires Economiques : « Aperçu de l'évolution économique — mai 1974 » ?

Sont-ce donc toutes des « chômeuses professionnelles », comme on voudrait le faire croire ou bien des chercheuses d'emploi qui ont vu le poste convoité attribué à un homme ?

Les milliers d'employées de bureau, d'ouvrières, de vendeuses, voire la centaine d'assistantes sociales, ne sont-elles pas plutôt les victimes de la conjoncture économique ou d'un chômage régional caractérisé ? Comment expliquer sinon la disparité du chiffre des chômeuses dans les diverses régions du pays : 17,1 % à Mons (par rapport avec travailleuses), 15,8 % à Liège, 4,8 % à Anvers, 2 % à Roulers, 0,6 % à Courtrai ? Sur 1.000 emplois offerts à des femmes, 231 seulement sont disponibles en Wallonie.

La meilleure réponse aux « abus » ne serait-elle pas d'offrir des emplois, d'en créer dans les régions défavorisées ? Car il ne faudrait pas perdre de vue que pour obtenir le droit aux indemnités de chômage, il faut fournir un certificat patronal indiquant le motif du licenciement. Une travailleuse qui quitte volontairement son travail sans raison valable n'a pas droit aux allocations.

D'ailleurs les chiffres mêmes fournis par l'O.N.E.M. ne sont-ils pas sujets à caution ? Quand on parle d'économie de plein emploi, on ne vise en général que la situation de la



main-d'œuvre masculine, lorsqu'il n'y a pas ou peu de chômage masculin.

On feint également d'oublier que si une certaine proportion de femmes restent chez elles, faute d'offres d'emploi, elles souhaiteraient s'engager dans une activité professionnelle si la possibilité leur en était offerte. Là où les entreprises demandent beaucoup de main-d'œuvre féminine, le taux de l'emploi féminin s'accroît. On peut donc affirmer que, dans des proportions variables de région à région, des femmes ne travaillent pas parce qu'elles n'en ont pas l'occasion.

Elles ne sont pas recensées dans les statistiques de l'O.N.E.M., encore moins indemnisées, n'y a-t-il pas là des situations anormales créées par le régime capitaliste ?

Le Parti Communiste a toujours défendu le droit des chômeuses d'être traitées de façon identique aux travailleurs sans emploi.

Il a lutté pour que cessent les discriminations en matière d'allocations de chômage.

Il réclame en permanence une politique de plein emploi, d'aide publique aux régions défavorisées, de contrôle ouvrier afin que les travailleurs puissent s'opposer à l'anarchie qui règne en matière d'embauche et de licenciement.



Les filles et l'école

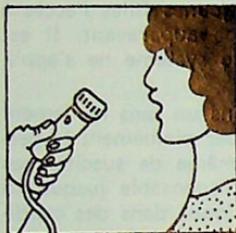
Un désordre coûteux – Les filles plus nombreuses au niveau secondaire – Et le « rénové » ? – Coupe-couture et métallurgie – Oui aux crédits d'heures – Un cercle vicieux

« Le degré de civilisation d'une société se mesure aux droits et à la dignité de la femme » : cette phrase, qui figurait sur une des affiches électorales du PCB en mars 1974, définit assez bien la manière dont le parti situe les problèmes de la condition féminine. Mais on aurait pu y ajouter quelques mots : « ... et à la formation qu'elle offre à ses filles ». Car, si les possibilités de formation professionnelle ont considérablement augmenté depuis la deuxième guerre mondiale — aussi bien pour les garçons que pour les filles — l'égalité des sexes est encore loin d'être une réalité.

UNE DISPERSION IRRATIONNELLE

L'enseignement en Belgique est organisé de façon à satisfaire au mieux les besoins du grand capital. Et à travers l'évolution de l'enseignement se sont créés divers réseaux d'enseignement concurrentiel (communal, provincial, Etat, libre confessionnel et libre non-confessionnel). Cette dispersion irrationnelle et coûteuse a confirmé les aspects anti-démocratiques et élitaires de notre système d'enseignement.

Le mouvement ouvrier, de son côté, a lutté et lutte encore pour une démocratisation de l'enseignement. Les éléments qui pourraient contribuer à cette démocratisation sont, entre autres, l'instauration d'une école unique, démocratique et pluraliste et la mixité généralisée à tous les niveaux de l'enseignement. Cette mixité donnerait plus de chances aux filles et entraînerait — à long terme — un changement dans la mentalité qui persiste à distinguer les professions « typiquement féminines » des « autres ». Le patronat se verrait ainsi privé d'un prétexte dont il se sert aujourd'hui pour payer un salaire moindre à la femme, issue de la même école et ayant fait les mêmes études que son collègue masculin.



sont des non-diplômées, ou bien elles sont porteuses d'un diplôme sans rapport avec leur emploi. Il convient à cet égard de souligner l'importance du rôle des centres PMS. Il arrive encore beaucoup trop souvent qu'ils orientent les jeunes filles désireuses d'exercer un métier, vers des écoles qui n'offrent aucun débouché. C'est le cas notamment pour les branches de coupe-couture ou ménage. C'est aussi, **apparemment**, le cas pour les puéricultrices, les institutrices maternelles et primaires. Mais dans ce secteur, les débouchés pourraient être trouvés sans peine. Il suffirait d'une part d'admettre légalement les puéricultrices pour seconder les institutrices maternelles qui se débattent avec des enfants de 2 ans et 2 ans et demi — et d'autre part de réduire le nombre requis d'élèves par classes, pour dédoubler celles-ci. (2)

L'aspect financier du problème ne peut être négligé. Dans les familles ouvrières, bien souvent les parents ne sont pas capables d'assumer les frais d'études pour plus d'un enfant. Traditionnellement, le fils a priorité sur la fille. Il existe certes des bourses d'études — surtout au niveau supérieur d'ailleurs — mais elles sont loin de résoudre le problème. Le seul moyen d'assumer l'égalité de chances à tous est la **gratuité** totale de l'enseignement, y compris des fournitures classiques, de l'école gardienne à l'université, et un salaire d'études, attribué à partir d'un certain niveau d'enseignement, et en premier lieu aux étudiants qui sont à charge d'une famille aux revenus modestes.

CREDITS D'HEURES

La récente instauration du système des crédits d'heure a rencontré une ancienne revendication de la jeunesse travailleuse. Ce système accorde aux jeunes travailleurs et travailleuses le droit de disposer dans certaines conditions d'heures libres pour suivre des cours de formation professionnelle et préparer leurs examens. Il se heurte à la mauvaise volonté patronale, beaucoup de firmes refusant de reconnaître

(2) Actuellement, on divise la population totale d'une école primaire par 31 pour trouver le nombre de titulaires de classe. Mais il peut y avoir 40 élèves en première année et 20 en sixième, par exemple. Quant aux institutrices maternelles, leur nombre est déterminé par la moyenne des **présences** pendant le mois de septembre, les enfants de 2 ans et demi étant légalement admis, mais non comptés.

le droit acquis par les jeunes ouvriers ou employés, et se soustrayant à leurs obligations légales.

On notera que certaines entreprises organisent elles-mêmes des cours de spécialisation professionnelle, dont les travailleuses sont d'ailleurs le plus souvent exclues.

Le système des crédits d'heures serait particulièrement bénéfique aux jeunes ouvrières, dont la majorité constitue une main-d'œuvre non spécialisée, et aux employées occupées dans des emplois subalternes de l'administration — réceptionnistes, téléphonistes, commis et en général dans les professions dites féminines du secteur tertiaire.

Les plus défavorisés des jeunes sont souvent dirigés vers des ateliers d'apprentissage, où ils sont livrés maintes fois à l'arbitraire du patron, lequel les exploite au maximum en leur imposant des tâches d'ouvriers plus spécialisés, mais sans les rémunérer conformément au travail accompli. Ils risquent de garder le statut d'apprenti au delà de la limite acceptable.

UN CERCLE VICIEUX

Mais nous avons parlé jusqu'à présent des jeunes. Qu'advient-il des femmes mariées qui continuent à exercer une profession ? Lorsqu'elles n'ont reçu aucune formation professionnelle ou technique spécialisée, elles restent une main-d'œuvre bon marché et vulnérable sur le marché du travail. En période de haute conjoncture, elles constituent une réserve facile pour le patronat ; quand vient la récession, elles en sont les premières victimes. Leur manque de formation ne leur permet pas de s'orienter vers des branches industrielles en expansion.

Il y a aussi cette catégorie de femmes qui, après une interruption due à l'éducation des enfants ou diverses autres raisons, désirent reprendre une place dans la vie économique. Si elles ne bénéficient pas d'une bonne formation, elles auront des difficultés à trouver un emploi, et leurs possibilités de recyclage sont réduites. Elles constituent de ce fait un groupe de « chômeuses déguisées ».

Pour certaines de ces femmes, les agences intérimaires représentent une solution provisoire. Deux remarques s'imposent cependant. D'une part, ces agences dépendent elles-mêmes de la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail.



D'autre part, elles minent le rôle que doit jouer l'Office national de l'emploi. L'exploitation exercée par ces agences est certes moins incontrôlée que jadis (quand les intérimaires se situaient en marge de la Sécurité sociale), mais nous estimons que la mission actuellement remplie par les agences intérimaires devrait être retransmise à l'Office national de l'Emploi.

Le problème de la formation professionnelle de la femme ne peut être dissocié du problème de l'emploi. Et on aperçoit le cercle vicieux dont il importe de sortir : les obstacles à la formation professionnelle de la femme étant le reflet d'une situation sociale, les difficultés que rencontre la femme pour s'assurer une formation adéquate ne contribuent pas à modifier à courte échéance cette situation sociale.

LIVRES D'ENFANTS ET MANUELS SCOLAIRES

Il est beaucoup question ces temps-ci de l'image que notre société façonne de l'homme et de la femme — de ce que l'on appelle les « stéréotypes ».

On apprend à la fillette que l'essentiel, pour elle, est sa vocation familiale, et que sur le plan professionnel, son mari lui sera supérieur. Au garçonnet, on enseigne qu'il aura à nourrir sa famille, et que, dès lors, sa « carrière » est une affaire importante.

Cette image de la « féminité » et de la « virilité » est diffusée par les familles, la publicité, l'école, toutes les formes de presse. Ils sont d'ailleurs encore nombreux les livres pour enfants et les manuels scolaires qui reproduisent ces stéréotypes.

Dans la plupart de ces livres ou manuels, les rôles de premier plan sont généralement tenus par des personnages masculins plutôt que féminins. Les hommes déploient, monopolisent presque, les activités (du jeu au métier en passant par le bricolage), tandis que les femmes sont confinées dans les rôles de ménagère, d'infirmière, de secrétaire, de bonne d'enfants, d'institutrice, de cuisinière.

En ce qui concerne les fonctions parentales, c'est la mère qui nettoie, lessive, repasse, cuisine, coud. La société semble être pour elle un monde étranger. Par contre, le père travaille dehors, lit les journaux, écoute la radio, regarde la télévision.

Dans ces livres ou manuels, les enfants suivent fidèlement la trace de leurs parents : les fillettes s'affairent avec leur mère dans la cuisine, tandis que les petits garçons travaillent avec leur père au jardin, se promènent ou bricolent avec lui.

Non seulement, les filles sont destinées aux tâches ménagères, et les garçons au bricolage, mais les unes et les autres apprennent à se comporter de manière très différente.

C'est ainsi qu'on trouve communément comme description des caractères : les filles sont indécises, dépendantes, jolies, peureuses, prudentes, dociles, mais, par contre, les garçons sont, eux, courageux, sûrs d'eux-mêmes, nonchalants, indépendants, dynamiques, audacieux.

L'enseignement contribue ainsi à maintenir une mentalité qui pèsera plus tard sur les options professionnelles. Cette mentalité est un obstacle à l'indispensable changement. Dans le grand combat pour assurer l'égalité des chances professionnelles à la fille et au garçon, la « vocation familiale » freine le progrès. Et on bute encore trop souvent sur la phrase résignée, héritée du passé : « Bah ! elle se mariera quand même ! ».

En conclusion, nous pensons que les livres pour enfants et les manuels scolaires devraient se dégager de ces stéréotypes. Nous estimons qu'une information complète, objective et identique pour garçons et filles devrait être fournie en matière d'avenir et de débouchés professionnels, et ceci dans le cadre d'un enseignement mixte.

Il est possible que la famille-forteresse actuelle trouve un nouveau souffle dans la constitution de liens avec d'autres familles, sous forme de communauté de travaux domestiques, de loisirs, d'entraide, ou même par une coopération dans la garde et l'éducation des enfants. Pareils liens semblent répondre aux aspirations de nombreux jeunes.

A nos yeux, la famille doit être un centre de solidarité humaine élémentaire, libérant les valeurs dont chacun est porteur. Elle doit être une communauté permettant l'épanouissement de chacun dans tous les aspects de son individualité. L'homme n'y sera pas le détenteur de l'Autorité, la femme y assumera aussi sa dimension sociale, l'enfant y sera aimé parce que chaque naissance sera le résultat non d'un accident mais d'un choix délibéré.

Certes, l'attrait réciproque entre l'homme et la femme est la première condition de l'entente d'un couple et de l'harmonie de la famille qu'il constituera. Mais d'abord, cette entente et cette harmonie sont toujours à consolider, à recréer. Rien n'est acquis à jamais, parce que l'un et l'autre changent — pas toujours parallèlement — et que la vie commune a des exigences différentes quand on a vingt ans, à deux, quand on a trente ans et qu'on est quatre, ou quand on a cinquante ans et qu'on est, comme naguère, face à face.

De nouveaux rapports — d'égalité, de coopération confiante — se cherchent entre l'homme et la femme. Ces nouveaux rapports agissent sur les relations des parents avec les enfants, et une nouvelle manière d'exercer la fonction parentale est en train de se modeler. Nous pensons que toute cette évolution, forcément lente et complexe, exige pour se déployer une autre société. N'est-il pas évident que le rôle dévorant de l'argent, la pression publicitaire, l'égoïsme ambiant barrent la route à pareille évolution ? N'est-il pas évident qu'une autre ville, une vraie vie de quartier, d'autres rapports avec l'entreprise et avec l'école favoriseraient par contre la promotion de la famille solidaire et épanouissante ?

MATERNITE, FONCTION SOCIALE

Dans cet ordre d'idées, la charge de la maternité représente un problème important. Nous refusons de considérer la maternité comme une affaire privée, qui ne concernerait que la mère ou même le couple. S'il est évident que la décision





d'avoir ou de ne pas avoir d'enfants est du seul ressort du couple, la maternité, par toutes les implications qu'elle a pour la société, devrait être considérée comme une fonction, comme une responsabilité sociale. Cela signifie qu'un certain nombre de mesures devraient être prises — qui sont prises dans les pays socialistes — pour que soit équitablement partagée la charge de la maternité : non seulement congés de maternité, mais aussi congés pour soigner un enfant malade, possibilité d'interrompre son travail professionnel pour un ou deux ans — avec la garantie de retrouver son emploi sans perte d'avantages, avancement de la retraite, ainsi que l'extension sensible du réseau des crèches, garderies, jardins d'enfants, colonies de vacances, etc.

Il appartient à l'Etat et au patronat de financer ces diverses mesures, qui seraient en définitive profitables non seulement aux travailleuses mais à l'ensemble de la classe ouvrière, puisqu'elles préserveraient la santé physique, morale et mentale de la mère et amélioreraient les conditions de vie des familles. Par ailleurs, il est très vraisemblable que si la maternité était véritablement traitée comme une fonction sociale, nombre de femmes qui hésitent aujourd'hui à entreprendre un travail professionnel décideraient d'entrer dans ce circuit social. Car dans les conditions actuelles, le droit au travail des femmes — et ne confondons pas droit et obligation — est fortement obéré par le poids de ses tâches de mère et de ménagère. Or il est de la première importance à nos yeux que la femme puisse être à la fois mère, travailleuse, citoyenne. Il est de la première importance qu'elle puisse accéder, si elle le désire, à la culture, à la maîtrise d'un métier, à l'exercice de ce métier.

L'égalité entre l'homme et la femme au sein de la famille passe par la garantie de ce droit.

CE QUI COMPTE LE PLUS POUR L'ENFANT

On attribue souvent — et ce n'est pas toujours de mauvaise foi — les problèmes auxquels les parents sont confrontés avec leurs enfants, au fait que la mère travaille à l'extérieur et est donc absente du foyer un grand nombre d'heures par jour.

Nous avons déjà dit au chapitre I que si les femmes sont si nombreuses à être entrées dans la production, c'est sous

la pression de besoins et d'aspirations impérieux. La plupart des femmes qui travaillent le font par nécessité.

Que le cumul de leurs tâches de mère, de ménagère, de travailleuse, en fasse, comme l'a dit une militante syndicale, « des héroïnes et des martyres », nous le savons bien. Le travail de la mère permet cependant à la famille de mieux se loger, de s'offrir un peu plus de confort, de se payer parfois des vacances, et l'amélioration de sécurité matérielle et morale qui en résulte bénéficie de toute évidence aussi aux enfants.

On sait combien les échecs scolaires tracassent les parents, surtout dans les milieux ouvriers. Le fait de pouvoir travailler à l'aise dans une chambrette bien équipée ne facilite-t-il pas la réussite scolaire ? Est-on sûr que la présence continue de la mère au foyer contribue à la réussite scolaire ? Pourquoi donc cette mère serait-elle meilleure éducatrice que celle qui travaille comme institutrice, employée ou électronicienne ? Eduquer un enfant n'est pas seulement affaire de présence physique. Ce qui compte le plus pour l'enfant, c'est le temps disponible pour les contacts, les échanges et la qualité de ces contacts est plus importante que la mesure du temps donné.



Répetons-le : il ne s'agit pas de donner des bons ou des mauvais points aux femmes, selon qu'elles travaillent dans la production ou dans leur ménage. Mais la campagne qui tend à faire passer les mères travailleuses pour de « mauvaises mères » doit être dénoncée, car elle vise surtout à masquer les responsabilités du régime et des gouvernements successifs pour lesquels l'équipement socio-culturel n'a jamais « la priorité des priorités ».

La Ligue des Familles réclame pour les mères à revenus modestes qui se consacrent à l'éducation de leur enfant une allocation socio-pédagogique. En même temps, la Ligue revendique pour les familles :

— l'organisation de Centres de la petite enfance, comprenant des crèches centrales et des crèches satellites, des gardiennes à domicile, des services d'aide familiale ;

— le maintien pour la jeune mère (ou éventuellement le père si c'est lui qui se consacre à l'éducation de l'enfant) qui interrompt sa vie professionnelle les avantages de la sécurité sociale et la garantie de retrouver son emploi.



Si ces trois revendications pouvaient être satisfaites parallèlement, il n'y aurait plus guère de raison de s'opposer à l'allocation socio-pédagogique. Mais le régime capitaliste n'est pas à même de garantir le droit au travail, et l'extension du réseau des crèches exige dans le cadre de ce régime, de très puissantes pressions de l'opinion ouvrière. Dès lors, du faisceau des trois revendications présentées par la Ligue, seule l'allocation socio-pédagogique a des chances d'être réalisée. Nous pensons que si elle peut soulager un certain nombre de familles, elle est — globalement — contraire aux intérêts des travailleuses.

PARENTÉ RESPONSABLE

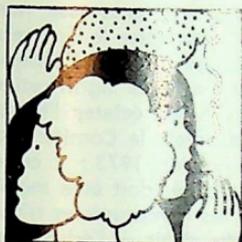
Nous ne reviendrons pas ici sur la question du divorce, puisque la brochure l'aborde ailleurs. Mais il nous faut parler d'un droit dont la revendication a surgi récemment et spectaculairement : le droit à la parenté responsable.

Au départ de notre position en la matière, le rappel d'une vérité élémentaire : ce sont les parents qui appellent l'enfant à la vie. Ils doivent avoir le droit de déterminer le nombre d'enfants qu'ils désirent ainsi que l'intervalle qui doit séparer les naissances, pour pouvoir assurer le développement de chacun des enfants en êtres épanouis au maximum.

Dans cette optique, la sexualité, dissociée de la fécondité, se voit reconnaître une valeur comme source d'équilibre, d'épanouissement personnel et aussi comme moyen de dialogue et d'union.

Depuis juillet 1972, le droit à l'information et aux services spécialisés en matière de contraception est enfin reconnu dans notre pays. C'est un résultat de la lutte menée autour de l'« affaire Peers ». Lorsque, grâce au développement des centres de planning familial, à la diffusion des moyens contraceptifs efficaces, le nombre de grossesses non désirées aura décru, la situation que nous connaissons aujourd'hui sera profondément modifiée et les drames personnels infiniment réduits.

Néanmoins, il existera encore des cas pour lesquels l'interruption de la grossesse sera la seule solution. Il importe donc qu'elle puisse être pratiquée dans les meilleures conditions médicales et selon la libre volonté de la femme.



A ce propos, nous considérons que deux mesures devraient être prises immédiatement.

D'une part, que dans le prochain budget de la santé soient inclus les crédits permettant de doter les hôpitaux, les centres spécialisés et les dispensaires de réelles consultations permettant de mettre à la disposition des femmes qui le souhaitent une large information et les moyens contraceptifs leur convenant.

D'autre part, il faut mettre fin aux LOIS REPRESSIVES SUR L'AVORTEMENT et voter une nouvelle législation.

L'avortement clandestin ne doit plus être l'avortement du pauvre. Une femme sur mille paie de sa vie un avortement clandestin.

Chaque année, des femmes, mères de famille, meurent des séquelles d'avortements pratiqués dans de mauvaises conditions, d'autres en gardent des séquelles importantes. Par ailleurs, l'avortement clandestin provoque des conséquences psychologiques. Beaucoup de femmes se créent une culpabilité profonde. Pourtant, l'avortement pratiqué par des médecins qualifiés, dans des conditions rigoureuses, devient une intervention chirurgicale bénigne.

Pourquoi parler d'avortement du pauvre ? Parce que, en Belgique, comme dans les autres pays où l'avortement est interdit, résoudre ce problème est une affaire d'argent ou de relations, beaucoup plus qu'une question éthique. Ce sont les femmes des milieux économiquement et culturellement défavorisés qui ont le plus de difficultés à résoudre le problème d'une grossesse non désirée. Ce sont celles qui ne connaissent pas « le médecin », qui n'ont pas l'argent nécessaire, qui ne peuvent pas aller en Suisse, à Londres, en Hollande... 70 % des avortements clandestins sont pratiqués par des faiseuses d'anges.

Le niveau d'éducation, le manque d'information sur les moyens contraceptifs, l'efficacité qui n'est pas garantie à 100 %, rendent ces femmes des milieux défavorisés plus vulnérables et les exposent à des situations dont elles seront les premières victimes. « L'affaire Peers » — qui ne s'en souvient ? — a éclaté avec l'arrestation en janvier 1973 à Namur, du gynécologue Willy Peers, coupable d'avoir aidé un certain nombre de femmes qui le lui demandaient à interrompre,

dans d'excellentes conditions médicales, une grossesse non désirée. Pour le parti communiste, fier de compter le Dr Peers dans ses rangs, l'émotion et l'indignation suscitées à l'époque par l'événement témoignent d'une évolution très significative de l'opinion publique. « L'affaire Peers » a fait éclater l'hypocrisie d'une législation réactionnaire, observait le Comité central dans un communiqué daté du 20 janvier 1973 ; « cette législation, en divorce complet avec la réalité, doit être modifiée d'urgence », ajoutait le P.C.B. Mais les communistes n'oublient pas pour autant qu'en dehors du droit à l'éducation sexuelle, à la contraception et à l'avortement, les femmes réclament l'égalité avec les hommes sur le plan des salaires et des conditions de travail, et que les familles souffrent notamment du manque de crèches.

Le 21 février 1973, Noella Dinant, député communiste de Mons, a déposé sur le Bureau de la Chambre une proposition de loi visant à dépénaliser l'interruption de grossesse. Cette initiative s'inscrit dans un courant assez large qui avait d'ailleurs été amorcé avant « l'affaire Peers » par la proposition de loi du sénateur socialiste Calewaert, et qui se poursuit par la mise au point d'une formule de « structures d'accueil » * destinées à informer et à guider femmes et couples, face aux problèmes de santé physique ou psychique qu'ils rencontrent.

POUR LA FAMILLE « COMMUNAUTÉ D'EGAUX »

Pour nous rapprocher de cette famille il y a donc des mesures de politique familiale à prendre. Ces mesures sont nombreuses. Il faut que le Code civil, comme le droit social

* A l'appellation « structures d'accueil », nous préférons celle de « structures d'accompagnement », plus explicite et plus correcte, puisqu'il s'agit essentiellement d'éclairer le couple, de l'aider à mieux comprendre et mieux résoudre un problème, en lui assurant un follow-up adéquat, c'est-à-dire soutien psychologique et information sur la contraception. Ces organismes pourraient être consultés facultativement et se garderaient d'avoir une action directive. Seule la femme ou le couple prendrait en dernière analyse la décision d'interrompre ou non une grossesse. Ils seraient institués auprès des centres hospitaliers ou des centres de planning familial, et s'attacheraient à la collaboration d'un médecin, d'un conseiller conjugal, d'un psychologue, d'un juriste, d'une assistante sociale, d'accompagnateurs bénévoles, et éventuellement d'un conseiller moral.

Rappelons que les centres de planning familial visent à informer, à orienter, à aider les couples sur le plan affectif et sexuel et qu'ils fonctionnent dans le respect des convictions philosophiques de chacun.



le tour de force de la femme

→ mariée ←



marcelle sanchez

reconnaisse l'existence des ménages de fait. Il faut que les enfants naturels aient les mêmes droits que les enfants légitimes. Il faut revoir la législation sur l'héritage, de façon à mieux garantir les droits du conjoint survivant. Il faut substituer à la notion de divorce-sanction celle de divorce-solution : la procédure qui permet aux ex-conjoints de se torturer mutuellement est dégradante pour eux et pénible pour les enfants. Il faut supprimer les discriminations du Code civil : autorisations maritales, choix du domicile, études des enfants, gestion des biens.

Sur le plan social, il faut accorder aux études des filles la même attention qu'à celles des garçons, généraliser la mixité de l'enseignement et faire sauter le ghetto des professions, dites féminines.

Il faut que la sécurité sociale considère enfin les femmes comme des travailleuses à part entière qui peuvent prétendre aux mêmes indemnités que l'homme et au titre de chef de famille, dès qu'elles ont une personne à charge. Il faut que la société ne pénalise plus le travail de la femme, le cumul des revenus des époux en matière fiscale doit être supprimé.

Il faut enfin reconnaître la fonction sociale de la maternité, avec tout ce que cela implique d'équipements sociaux, crèches, mais aussi cantines, traiteurs, lavoirs, logements bien équipés et bon marché.

AVOIR LE TEMPS DE VIVRE ...

Vivre mieux, ce n'est pas seulement avoir les moyens, mais aussi le temps de vivre.

C'est avoir le temps de parler avec son mari, ses enfants, de cultiver l'amitié, de se distraire selon ses goûts, de développer ses connaissances, d'être un être social, tout cela sans avoir l'impression de laisser de côté des choses plus utiles.

Or, avoir le temps de vivre dépend pour une large part des conditions qui sont faites à la femme, à la famille par la politique du pays.

C'est sur ce chemin que doit s'engager résolument un gouvernement démocratique, que seule peut imposer l'union des forces de gauche. Nous sommes les contemporains d'une grande évolution sociale, qui s'amplifie sans cesse. Un mouvement, une fermentation des esprits se manifestent dans les

milieux les plus divers, et touchent particulièrement les jeunes et les femmes.

Malgré les efforts déployés par le régime capitaliste, la quête d'une autre société est à l'ordre du jour.

... A l'échelle de nos forces économiques sont construits chaque année en R.D.A. de nouvelles crèches, de nouveaux jardins d'enfants et des surveillances post-scolaires. En 1972 on a pu soigner et éduquer 30 % des enfants jusqu'à la troisième année dans les crèches, 73 % des enfants d'âge préscolaire dans les jardins d'enfants, 54 % des élèves de la première à la quatrième classe dans des établissements après les heures de classes.

.. Du fait que la profession et la maternité se concilient toujours mieux entre elles, plus de mères appliquent aussi leur droit au travail. Le degré d'occupation est de 80 % pour les femmes avec un enfant, de 76 % avec deux enfants, de 69 % pour les femmes ayant trois enfants et plus.

(Pratique statistique, Berlin n° 11/1972, page 472 en allemand.)



La femme et le droit

Le chemin parcouru — Le Code veut « protéger » la femme — A quand la réforme de la législation sur les biens matrimoniaux ? — Divorce : pourquoi dix ans et pas cinq ? — Naissances illégitimes : un siècle de retard

Il y a quelque quarante ans, les Editions de l'Eglantine publiaient une brochure de trois femmes socialistes, Yvonne De Man, Hélène Denis et Berthe Labille, intitulée « **Le Catéchisme de la Femme** ». Le texte traite de divers problèmes avec lesquels les femmes sont confrontées. Nous aimerions en citer quelques lignes :

Q. — Quand un grand criminel est condamné à vingt ans de travaux forcés, à quoi le condamne-t-on encore ?

R. — A la perte de ses droits civils et politiques.

Q. — En quoi cette question nous intéresse-t-elle ? Nous examinons le sort de la femme et non celui des grands criminels.

R. — Oui, mais la femme est mise sur le même pied, au point de vue juridique, que les grands criminels.

Q. — Comment cela ? C'est impossible !

R. — Quand un enfant naît et que le médecin dit : « C'est une fille », il condamne cet enfant, par ces paroles, à la perte de ses droits politiques, car seul l'enfant mâle a, de par son sexe, la garantie de pouvoir, lorsqu'il sera majeur, exercer ses droits politiques. La femme, parce qu'elle est femme, n'aura jamais la jouissance de ces droits.

De même, quand une jeune fille se marie et que l'échevin de l'Etat-civil proclame : « Vous êtes unis par les liens du mariage », il condamne par ces mots, la jeune fille à la perte de ses droits civils.

Q. — *Comment cela ?*

R. — En tête de la loi du mariage, il est écrit : « La femme doit obéissance à son mari » ; et ensuite : « Elle ne peut gérer ses biens, elle ne peut ester en justice, le mari est le chef de la communauté, elle doit le suivre partout où il l'exige. »

Q. — *Mais alors, elle ne possède pas plus de droits que les fous et les enfants ?*

R. — Absolument, la loi le dit en toutes lettres : la femme, en se mariant, devient incapable, elle perd les droits dont elle jouissait depuis sa majorité.

Q. — *Elle n'est donc pas, par nature, inférieure à l'homme, puisqu'avant son mariage, elle possédait les mêmes droits civils que lui ?*

R. — Non, elle devient inférieure, juridiquement, par la volonté de l'homme.

Q. — *Mais alors, la femme est comme « un objet » possédé par le mari, qui en dispose comme il veut ?*

R. — C'est tellement vrai que, lorsqu'une femme est victime d'un accident, l'auteur de celui-ci payera les dommages... au mari.

Q. — *Donc, comme lorsqu'une auto ou un cheval est abîmé par accident, on indemnise le propriétaire ?*

R. — Exactement !

Q. — *La femme souffre-t-elle de cet état de choses ?*

R. — Oui, dans sa dignité, silencieusement, et bien souvent dans son être.

Bien des iniquités évoquées dans ce Catéchisme ont été supprimées grâce à la lutte des femmes et hommes de progrès. Mais toutes ne sont pas tombées en désuétude. Il reste vrai que, dans une certaine mesure, la législation fait de la femme mariée un personnage inférieur à son époux. Si d'importants progrès ont été acquis — et certains très récemment — le Code civil reste imprégné de l'idée que la femme doit être protégée en raison de sa faiblesse. Bien entendu, la protection dont on entend l'envelopper n'est pas dirigée contre ses vrais ennemis — les exploiters capitalistes — mais contre ceux





qui pourraient attaquer « sa vertu » ou abuser de « sa candeur ».

Sans vouloir faire de ce chapitre un cours de droit, nous en donnerons quelques exemples.

L'âge minimum requis pour le mariage est de quinze ans pour la future épouse et de 18 ans pour le futur époux. Le « privilège » ainsi réservé à la femme est très douteux, car un mariage à quinze ans ne peut guère être épanouissant. S'il s'agit de permettre à une jeune fille enceinte d'échapper à la condition de mère célibataire, il est facile de montrer qu'une éducation sexuelle réglerait le problème plus valablement. Mais ne nous attardons pas à cette question, car dans la pratique, les mariages à quinze ans sont l'exception.

Le livret de mariage remis « le grand jour » aux jeunes époux par l'officier d'Etat-civil cite les articles 212 et 213 du Code civil. On notera que les devoirs de fidélité, de secours et d'assistance sont des devoirs qu'assument **réciiproquement** les époux. Et on notera aussi un progrès : au lieu de devoir, comme naguère, SUIVRE son mari « partout où il l'exige », la loi prévoit que la résidence conjugale est, à défaut d'accord entre les époux, fixée par l'époux. Ce qui consacre encore une inégalité...

Quant à la manière dont sont gérés les biens des époux, on peut certes considérer comme déplorable de recourir à un contrat pour régler ce genre de problème, mais dans bien des cas, le contrat constitue pour la femme une forme efficace de défense. Sans contrat en effet, c'est le régime « de la communauté des biens » qui est d'application et il donne sans conteste plus de droits à l'homme qu'à la femme. La législation sur les biens matrimoniaux est en cours de modification — une modification lente et laborieuse. En attendant que naisse enfin une réforme — qui pour être valable devra respecter **l'égalité complète** entre époux — un régime transitoire, dit des « biens réservés », a été inséré dans le Code civil en 1958. Il permet à l'épouse exerçant une activité professionnelle l'administration et la jouissance des biens résultant de cette activité, ainsi que des économies qui en proviennent.

Ce qu'il importe de retenir, c'est que les femmes ont un intérêt majeur à faire valoir leurs droits. Trop souvent, elles y renoncent d'avance, alors que le recours à une permanence sociale ou à un avocat peut être très utile.

En matière de divorce, le Code civil a conservé des dispositions fort discriminatoires à l'égard de l'épouse, puisque le mari peut demander le divorce en cas d'adultère de l'épouse, alors que la femme n'a ce droit que lorsque le mari adultère « aura tenu sa concubine dans la maison conjugale ». Mais, dans la pratique judiciaire, cette discrimination n'entraîne aucun empêchement au divorce demandé par la femme qui peut invoquer l'adultère du mari comme une faute grave.

En dehors de ces cas de divorce pour cause d'adultère, la loi a assoupli les dispositions permettant le divorce par consentement mutuel. De plus, le Parlement a voté, après de très longs débats, une loi qui permet à un des époux de demander le divorce en cas de séparation prolongée. Cette loi, qui n'est pas encore entrée en vigueur, fixe à dix ans la durée de la séparation reconnue au terme de laquelle le divorce peut être prononcé. Pourquoi dix ans et pas cinq — comme cela avait été prévu dans une proposition de loi en 1967, et comme cela est d'ailleurs d'application dans la très catholique Italie ? C'est ce qu'a demandé le député communiste Noella Dinant, auteur d'un amendement réduisant la séparation à cinq ans, mais qui n'a pas été adopté par le Parlement.

A ce propos, il nous paraît important de souligner que dans les cas très nombreux, de séparation de fait, des recours sont ouverts à l'époux délaissé (qui est généralement la femme) pour obtenir ce qu'on appelle par exemple « une délégation de salaire ». Trop souvent, les femmes souffrent à la fois parce que le Code civil ne les reconnaît pas égales aux hommes, et parce que des siècles d'oppression maritale les paralysent. Même s'il peut leur paraître gênant de porter des problèmes de vie conjugale devant les tribunaux, les femmes doivent se servir des armes juridiques, assurément inégales et insuffisantes, qui leur ont été octroyées.

Droits de la mère. Une victoire vient sans aucun doute d'être remportée par l'abrogation des lois concernant la puissance paternelle. Ce n'est plus le père seul, mais les parents à qui sont reconnus des droits, une autorité sur les enfants mineurs.

Mais tout n'est pas réglé pour autant, car si lors du décès du mari la femme est enceinte, il sera nommé — la formule est élégante — « un curateur au ventre », lequel deviendra le subrogé tuteur de l'enfant, aux côtés de la mère tutrice. On



retrouve ici le souci du Code Napoléon de protéger la femme, réputée faible, et de protéger surtout le patrimoine de l'enfant. La méfiance à l'égard de la femme va de pair avec le respect pour les gros sous ...

En matière de naissances illégitimes, le droit belge est encore fort en retard sur celui des pays scandinaves, et même sur le droit français. La recherche de paternité reste interdite, si ce n'est à une infime minorité d'enfants naturels (ceux dont la naissance résulte du viol de leur mère et ceux dont le père présumé participe déjà à leur entretien). L'action en justice pour amener le père à payer une pension alimentaire à l'enfant naturel est rarement pratiquée, parce que les preuves exigées sont fort difficiles à réunir. Nous en sommes donc, à ce propos, aux conceptions du XIX^e siècle, pour qui la mère célibataire est seule fautive. (*)

(*) Il existe depuis 1972 un avant-projet de loi de l'ancien ministre de la Justice Vranckx, qui tend à donner à l'enfant illégitime les mêmes droits qu'à l'enfant légitime tant dans ses rapports personnels avec sa mère, son père et sa famille, qu'en matière de droits d'héritage. Pourquoi cet avant-projet a-t-il sombré dans les oubliettes parlementaires ?

En feuilletant l'histoire du P.C.B.

Depuis 1921 -- Au fil des congrès -- Une brochure de 1929 — Présentes contre le fascisme — Des noms symboliques : Fernande Volral, Juliette Herman, Gilberte Borgers

L'intérêt du parti communiste pour les problèmes des femmes n'est pas dicté par une mode ou par un besoin soudain de répondre aux questions posées aujourd'hui par les femmes. Le parti communiste a été attentif à ces problèmes dès sa fondation, en septembre 1921.

DÈS 1921

Son premier congrès s'en préoccupe et quelques semaines après la fondation du parti, le 24 décembre très exactement, « Le Drapeau rouge » annonce la mise sur pied d'une commission spéciale, chargée du travail d'organisation et de propagande parmi les femmes de la fédération bruxelloise.

C'est une jeune institutrice, Berthe Kestemont, qui devait présenter le premier rapport devant cette commission. Elle y souligne l'importance et en même temps la difficulté de diffuser les idées communistes dans la population féminine. Les tâches fixées sont entre autres de veiller non seulement à ce que les femmes soient admises avec les mêmes droits que les hommes dans le parti, dans les syndicats et dans les autres organisations ouvrières, mais encore à ce que les ouvrières soient élues à l'égal des ouvriers dans les organes dirigeants des syndicats et des coopératives.

Outre l'étude des conditions particulières de la femme sur les plans économique, juridique, social et politique, le PCB s'assigne comme objectif de faire reconnaître la maternité comme une fonction sociale, de populariser les acquis de la révolution russe de 1917 pour les ouvrières et les paysannes, de combattre les préjugés de la morale bourgeoise et de l'éducation traditionnelle. Et les communistes déclarent déjà :

« Il n'existe pas de question spécialement féminine; les souffrances sont pareilles, les moyens de lutte doivent être identiques; le but à atteindre est le même pour tous. Thèse qu'il est nécessaire de développer aussi bien auprès de nos camarades hommes qu'auprès des femmes. »

La lutte contre la guerre et contre le militarisme prend une place d'autant plus légitime que le souvenir de la grande tuerie de 14-18 n'est pas loin.

« Nous ne voulons plus, peut-on lire dans le « Drapeau Rouge » du 4 mars 1922, que la chair de notre chair aille se faire massacrer pour défendre une cause qui n'est point la nôtre, pour défendre le pays où le « glorieux » soldat revenu invalide, blessé ou malade vit misérablement et où les profiteurs se pavant dans les « thés » et autres boîtes des boulevards. Désormais nos fils ne prendront les armes, et nous aussi femmes du peuple, que pour dresser sur les ruines du vieux monde capitaliste, la société communiste de laquelle sera exclu le parasite et où celui qui travaille sera le maître. »

« IL Y AURA DANS CHAQUE CELLULE... »

Bientôt les journaux du parti — tant flamand que francophone — entreprennent un dialogue avec les militantes elles-mêmes qui racontent leur vie et leur expérience. Dès 1924, une rubrique régulière paraît dans la presse, traitant non pas de cuisine ou de maquillage, mais par exemple de « L'assurance maternelle — la proposition de loi Marie Spaak » (14-8-1924), « A travail égal, salaire égal » (12-3-1925), « L'égalité des sexes » (12-3-25), etc.

Les congrès que tiendra le parti communiste reprendront la thématique « femmes ». C'est ainsi que le 4^e congrès (septembre 1926) aborde la question de l'organisation des femmes dans le parti. Les cellules, éléments structurels de base, grouperont « les femmes aussi bien que les hommes, et feront le même effort de propagande auprès d'elles. Mais comme il est indispensable de voir donner à chaque membre une tâche concrète et de laquelle il est responsable, il y aura dans chaque cellule (...) un camarade désigné spécialement pour organiser le travail féminin (...). »

Non seulement les congrès témoigneront de l'intérêt pour les femmes, mais on retrouve cet intérêt dans le programme du parti. Le 25 septembre 1926, « De roode vaan » nous

donne le programme établi pour les élections communales, programme qui n'a pas perdu toute actualité... Il réclame :

- l'application du principe « A travail égal, salaire égal » pour les hommes et les femmes ;
- la protection réelle du travail féminin et du travail des enfants ;
- un congé obligatoire, avec salaire payé intégralement, et des allocations spéciales avant et après l'accouchement ;
- l'établissement de crèches, maisons d'enfants, plaines de jeux, de repos et de soins pour les mères, de sanatoria, garderies et colonies d'enfants et classes en plein air ;
- l'ouverture de lavoirs publics ;
- la construction de bains, douches et piscines.

Nous pourrions poursuivre les citations, énumérer les articles traitant de la situation des femmes, évoquer les actions menées dans ce domaine. Ce n'est malheureusement pas possible dans le cadre de cette brochure. Mais il est permis d'affirmer que le problème du travail des femmes, de leur émancipation, de leur engagement politique n'a été à aucun moment étranger aux préoccupations du parti. En témoignent par exemple l'affiche qui servit d'étendard pour la manifestation communiste du 1er mai 1927 à Gand, et qui clame : « 4 mois de congé de maternité ! Salaire égal pour travail égal ! ». Ou encore la grande publicité menée en 1929 autour de la brochure, éditée par la commission de politique sociale du Secours Ouvrier International, intitulée : « **Le droit à l'avortement** ». Ou encore la célébration, en cette même année 1929, le 8 mars, de la Journée Internationale des femmes, qui retrouve la force combattante et vivante qu'elle eut à New-York, le 8 mars 1857, lorsque les ouvrières manifestèrent leur volonté de conquérir des salaires égaux à ceux des hommes et une journée de 10 heures au lieu de seize heures.

PRESENTES CONTRE LE FASCISME

Dès les années trente, avec la montée du fascisme, l'activité des femmes redouble. Elles jettent toute leur force dans la lutte contre le monstre qui grandit. On note la naissance de la Ligue des femmes contre la guerre impérialiste et de la Ligue des femmes ouvrières, laquelle tiendra un congrès le 23 juillet 1933 à Bruxelles. La Ligue appelle les femmes à re-



Une ouvrière avec son enfant sur le bras
Lithographie de Käthe Kollwitz (1932)

joindre ses rangs ; ses membres jurent de mener la lutte contre la faim, la misère et la guerre impérialiste.

Mais la conscience des menaces de guerre gagne d'autres couches de la population féminine.

En juillet 1934, se tient à Paris un congrès contre la guerre et le fascisme. On y dénombre des socialistes, des communistes, des chrétiens socialistes, des syndicalistes, des féministes, des pacifistes. Le Comité d'initiative belge compte plusieurs femmes : Isabelle Blume pour les femmes socialistes, Nadia Stiers pour la Ligue contre la guerre et la misère, Marcelle Leroy-Heylighers pour la Ligue des femmes pour la paix et la liberté ainsi qu'une représentante des Femmes universitaires.

Les thèmes principaux sont ceux de la lutte contre la guerre. Mais que nos féministes n'en concluent pas trop vite que les problèmes féminins aient pour autant disparu ! Car les problèmes auxquels les femmes sont confrontées sont liés à la montée du péril fasciste. La hausse du coût de la vie, la mise au rancart de la revendication « A travail égal, salaire égal », le chômage ne sont pas dissociables de la grande crise qui frappe le monde capitaliste. Sous couvert de protéger mieux les femmes, on les exclut de certains travaux ; les voilà obligées de travailler pour des salaires encore plus bas — comme les hommes d'ailleurs, contraints d'accepter n'importe quel emploi, même pour un salaire dérisoire.

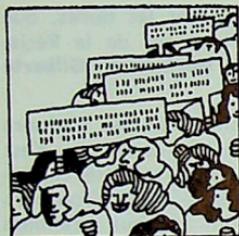
Les femmes communistes construisent une organisation de plus en plus structurée. Dans chaque fédération, dans bien des sections, des groupes se sont formés, qui se réunissent, discutent et agissent. C'est notamment la solidarité avec le peuple espagnol, la solidarité avec les combattants antifascistes dans les prisons d'Allemagne, qui permettent d'entraîner d'autres femmes dans l'action.

TANT DE FORCE ET TANT DE CŒUR...

Nous tenons à saluer ici toutes les femmes communistes qui ont lutté pour leur idéal et qui ont consacré leur vie à cet idéal. Beaucoup d'entre elles sont inconnues ; nous ne connaissons que leur force, leur courage et leur grand cœur. D'autres ont un visage familier. D'autres encore vivent parmi nous. C'est à toutes celles-là, les célèbres et les obscures, les

femmes âgées et les jeunes, les tendres et les dures, que nous pensons en évoquant les noms d'héroïnes de la Résistance telles que **Fernande Volral**, **Juliette Herman** ou **Gilberte Borgers**.

Que l'action des femmes communistes n'ait pas toujours été menée de la même façon et avec la même constance, c'est certain. Mais les problèmes engendrés par la société capitaliste pèsent sur les femmes communistes aussi. Toujours cependant, les militants communistes ont été aux premiers rangs dans la lutte contre l'injustice sociale, contre l'exploitation de l'être humain, contre le racisme et contre le sexisme.



Une coopération fructueuse

Leur expérience quotidienne — Lucidité et combativité — Les meilleurs alliés des travailleuses — Préparer les changements décisifs

1975, déclarée « Année Internationale de la Femme » par l'Organisation des Nations Unies sera l'occasion de rappeler aux autorités compétentes les revendications des femmes belges.

1975 sera une année d'actions et de rencontres féminines locales, régionales, nationales et internationales. En automne 1975 se réunira un Congrès Mondial orienté vers la réalisation des tâches essentielles de l'Année Internationale de la Femme, telles qu'elles ont été formulées dans les documents de l'ONU : égalité, intégration des femmes au développement économique, social et culturel de leur pays, garantie de la paix.

1975 nous permettra de mieux connaître la situation des femmes des divers continents : la situation des femmes des pays socialistes où aucune entrave légale ne s'oppose à leur complète égalité, les luttes multiples des femmes dans nos pays occidentaux pour conquérir de nouveaux succès, supprimer les injustices et les inégalités, la condition humiliante pour leur dignité où sont maintenues des millions de femmes dans certains pays d'Amérique latine, d'Asie ou d'Afrique. Répression, famine, colonialisme, apartheid, racisme, sous-nutrition, analphabétisme... problèmes évoqués quotidiennement par la presse, la radio, la télévision. N'oublions jamais leur terrible signification, chaque jour des millions d'hommes et de femmes doivent lutter simplement pour ne pas mourir de faim.

Obtenir que 1975 devienne une étape importante dans l'application des principes contenus dans d'admirables déclarations sur le respect de l'individu, les droits de l'homme, l'élimination de toutes les discriminations, ce serait contribuer à l'avènement d'un esprit de paix véritable.

Quelle que soit la couleur de notre peau, femmes et mères noires, blanches ou jaunes, notre détermination et nos efforts peuvent devenir une contribution précieuse, irremplaçable à la création d'un climat de coopération, de sécurité, d'amitié entre les peuples.

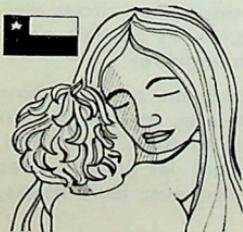
À l'échelle mondiale, les forces réactionnaires continuent à prôner une politique de division du monde en blocs militaires antagonistes, politique instaurée par les U.S.A. et d'autres puissances occidentales, basée sur l'antisoviétisme et l'anticommunisme, et à laquelle — hélas — la Belgique a apporté constamment son soutien par son appartenance active à l'O.T.A.N.

Cette politique a prouvé — et cela devient plus évident et plus perceptible chaque jour — son impopularité et sa nocivité.

Battue en brèche par la lutte de millions d'hommes et de femmes de par le monde, elle laisse des séquelles, des destructions, des souffrances indicibles, qui appellent les plus généreux élans de la solidarité internationale. Le Vietnam et les femmes vietnamiennes, combattantes glorieuses de « l'armée au chignon » ou lauréates de la reconstruction de leur pays, sont devenues le symbole du courage et de la volonté des peuples de vivre de façon libre et indépendante.

Nous devons les aider dans les différentes phases de leur lutte actuelle : obtenir le respect des Accords de Paris, la libération de tous les prisonniers politiques maintenus dans les geôles sud-vietnamiennes, aider concrètement à la reconstruction des écoles et des hôpitaux, apporter notre contribution financière au « Centre de la Mère et de l'Enfant » construit à Hanoï et qui sera offert aux femmes vietnamiennes en 1975, en signe de solidarité et d'amitié des femmes du monde entier.

Au Chili, où la démocratie a été assassinée avec le Président Allende, les familles sont écartelées. Les enfants des patriotes chiliens abattus, emprisonnés, torturés, pourchassés, sont voués à l'abandon, à la misère, à la mendicité. Nous pouvons apporter une aide concrète aux résistants chiliens qui les prennent en charge, il est possible de parrainer des enfants chiliens. Et il est nécessaire, urgent, de poursuivre dans l'unité la plus large la campagne politique pour l'isolement de la junte de Pinochet.



Au Moyen-Orient, en Afrique, des femmes, des enfants sont les victimes innocentes de conflits fomentés par les colonialistes et les sociétés multinationales.

Nous pouvons aussi les aider en faisant connaître leur lutte et en participant aux manifestations en faveur de l'indépendance des peuples.

Notre responsabilité est pleinement engagée : il ne peut y avoir de bonheur réel, ni de promotion de la femme, sans le maintien de la paix.

Les événements récents, les luttes diverses des femmes au cours des dernières années, montrent qu'elles ont de plus en plus conscience des infériorités dont elles sont victimes comme des injustices qui frappent l'ensemble des travailleurs de notre pays.

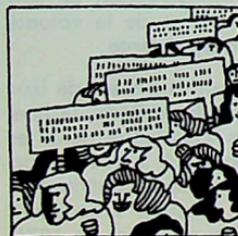
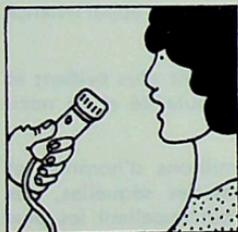
Nous savons que la condition féminine n'est pas un phénomène isolé, que les structures capitalistes de notre société sont un obstacle permanent à la libération de la femme, que ce n'est que dans une société socialiste qu'elle pourra devenir complètement libre.

Nous savons aussi que les actions spécifiques des femmes, comme toute action dirigée contre le régime capitaliste, peuvent faire avancer dans cette voie l'ensemble du mouvement progressiste.

Les expériences quotidiennes des travailleuses, des ménagères, des mères de famille, leur font percevoir toujours davantage l'injustice d'un régime où les riches deviennent encore plus riches tandis qu'elles se débattent dans des difficultés croissantes, dans l'insécurité, la crainte de lendemain.

Ouvrières de la F.N., vendeuses des Grands Magasins de Bruxelles, infirmières, enseignantes, travailleuses de Sitel à Huy ou de Dejatex à Bruges, que ce soit contre la vie chère, pour la défense de leur emploi, pour le respect des droits syndicaux, pour leur dignité de travailleuse, toutes ont fait preuve d'une lucidité et d'une combativité exemplaires.

Dans les grandes batailles du mouvement ouvrier, dans les diverses manifestations de solidarité avec les peuples en lutte contre l'impérialisme, notamment au Vietnam et au Chili, les travailleuses, les femmes des travailleurs, les progressistes se retrouvent au coude à coude dans la rue, avec leurs maris, leurs fils, leurs compagnons de travail.



Par ces actions, une coopération fructueuse est née entre femmes communistes et femmes progressistes, affiliées ou non à un autre parti. Ensemble, elles ont créé divers comités et organisations, à objectifs limités, précis.

Nous considérons que la période actuelle permet de mieux cerner les causes des injustices pesant sur les femmes et par conséquent de mieux les combattre, en rassemblant toujours plus de forces dans le front anticapitaliste.

C'est avec et dans les organisations syndicales que les travailleuses trouveront leurs meilleurs alliés pour affronter le grand capital et ses représentants au gouvernement, responsables du plan d'austérité et du rejet de leurs revendications. En participant toujours davantage à la vie syndicale, les femmes pourront y apporter une meilleure information sur leurs problèmes, et contribuer à y renforcer la démocratie.

En œuvrant avec toutes celles et tous ceux qui en ont assez de la politique gouvernementale, en s'efforçant à ce que plus de femmes s'intéressent à la vie publique et aux décisions politiques, les femmes communistes peuvent contribuer à préparer les changements décisifs qui amèneront un pouvoir réellement démocratique répondant aux aspirations de progrès, de sécurité et de bonheur de nos familles laborieuses.

Avec qui ? Contre qui ?

Réalité de la condition féminine — Des clés pour la libération de la femme — Distinguer l'oppression principale — Ce ne sont pas les hommes qui sont nos ennemis — Créer une autre société

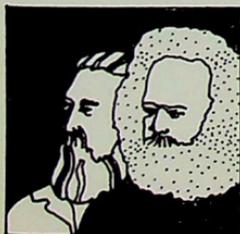
Les chapitres précédents en témoignent : les femmes subissent des aliénations particulières et supplémentaires parce qu'elles sont femmes. Il n'y a pas que l'exploitation de la main-d'œuvre féminine, qu'à bon droit on nomme surexploitation. La femme est victime de discriminations sur le plan juridique, sur le plan de la sécurité sociale, sur le plan de la promotion professionnelle, et de surcroît dans la famille, où elle se trouve en état d'infériorité vis-à-vis de l'homme.

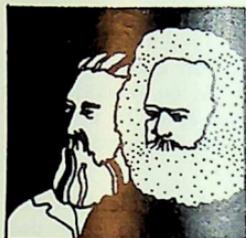
La formule « condition féminine » répond donc incontestablement à une réalité : on ne peut réduire la condition féminine à la condition ouvrière. On ne peut ignorer, et encore moins accepter, que les femmes soient — jusqu'au sein d'organisations progressistes — vouées le plus souvent à des travaux non qualifiés, ingrats, « d'intendance ». On ne peut ignorer ce que représente de potentialités perdues pour la société l'assujettissement de tant de femmes à des besoins ménagères, toujours recommencés, sans ouverture sur la vie sociale.

Mais pourquoi en est-il ainsi ? Qui est responsable de cette énorme iniquité ? Faut-il s'en prendre aux hommes ? Avec qui et contre qui les femmes doivent-elles lutter pour changer **radicalement** leur situation ?

Ces interrogations ne datent pas d'aujourd'hui. Elles sont posées depuis longtemps. Et en démontant les mécanismes de l'exploitation capitaliste, Karl Marx et Friedrich Engels ont, il y a plus d'un siècle, fourni des clés pour la libération de la femme. En montrant que la condition féminine n'est pas un problème à part, pas un problème autonome par rapport à la lutte des classes, ils ont en effet dégagé ce qui est fondamental et toujours actuel.

Certes, ils n'ont pas **tout** dit sur la condition féminine.





Ils n'ont d'ailleurs tout dit sur aucun des problèmes qui se posent à nous aujourd'hui. Ils ont fait beaucoup mieux : ils ont fourni une analyse de l'histoire des hommes, et une méthode de penser et d'agir qui permettent non seulement d'interpréter le monde mais aussi de le changer. Cette grande aventure a déjà commencé — en 1917, en Russie... Et dans le monde communiste qui se trouve au bout d'un long chemin, l'être humain — femme et homme — sera enfin un être total, maître de lui-même.

Marx et Engels ont montré que pour changer radicalement la situation des femmes, il faut d'abord changer de société.

Car, à bien y regarder, aucune des inégalités — qui font la spécificité de la condition féminine — n'est étrangère aux structures et aux mécanismes du régime capitaliste.

Salaires inégaux, sécurité sociale amputée, carrière professionnelle bouchée : ces injustices-là se relient directement au statut de la travailleuse, c'est-à-dire aux rapports d'exploitation capitaliste.

L'inégalité entre l'épouse et l'époux face à la gestion des biens du ménage, l'inégalité entre la mère et le père en matière d'« autorité » sur les enfants portent aussi la marque du régime : elles procèdent de conceptions élaborées par la bourgeoisie, dans le souci de faire de la famille un garant de la propriété privée.

Quant à l'inégalité entre le garçonnet et la fillette — le premier voué au courage, la seconde à la docilité — elle résulte d'une très ancienne division du travail entre l'homme et la femme, une division bien antérieure au capitalisme. Mais il en reste des survivances qu'utilise le régime. La charge du ménage et de l'éducation pèse « naturellement » sur la femme, dût-elle travailler à l'usine le même nombre d'heures que son mari. La « vocation maternelle » de la femme permet au pouvoir de chicaner sur les équipements sociaux.

RESPONSABILITÉS DU REGIME

Au travers des différentes oppressions subies par la femme, on peut donc distinguer une oppression principale : celle qui découle de la domination d'une classe sur une autre.



Même l'inégalité sexuelle — ou la façon inégale d'assumer les conséquences des rapports sexuels — a été intégrée à la morale bourgeoise. Mettre en question cette inégalité, c'est-à-dire dissocier sexualité et procréation en revendiquant la généralisation des méthodes contraceptives et la dépénalisation de l'avortement, c'est aussi — on l'a assez vu — contester l'idéologie de la classe dominante.

C'est pourquoi nous pensons que fondamentalement, les oppressions et aliénations que subit la femme ne sont pas dissociables des mécanismes broyeurs du régime qui est le nôtre — un capitalisme très concentré, où les puissances d'argent et l'appareil d'Etat ont établi des liens complexes d'étroite interconnexion.

C'est là qu'il faut frapper parce que c'est là qu'est la racine d'une exploitation profonde et massive — incompatible avec aucune libération de la femme.

C'est là qu'il faut frapper car c'est aussi là que se trouve la racine des délirantes hausses de prix, du chômage croissant, du désordre urbain et — sur le plan international — la matrice du fascisme et de la guerre. Dans cette jungle qu'est le capitalisme, les bénéfices de quelques-uns ont plus de poids que les besoins des masses, les gaspillages les plus scandaleux sont tolérés s'ils rapportent aux nantis. Le progrès scientifique et technique y sert davantage à accélérer les cadences de travail qu'à multiplier les crèches ou à prévenir la maladie. L'argent transforme la culture, la jeunesse, les femmes en « marchés » conquis à coup de publicité.

Né pour combattre le capitalisme — pour le combattre plus lucidement et plus efficacement — le parti communiste désigne comme l'ennemi numéro un de **tous** les exploités les monopoles multinationaux et « nationaux », la grande bourgeoisie de ce pays, l'idéologie qu'elle diffuse dans le but de conserver le pouvoir.

Qu'on ne s'y trompe pas : viser le régime capitaliste, ce n'est pas pour nous rêver du Grand Soir et préparer des barricades. C'est œuvrer sans relâche au rassemblement de toutes les forces du travail et du progrès dans la lutte contre les monopoles et la droite. C'est entamer le pouvoir de ces monopoles et de cette droite en conquérant des réformes structurelles profondes, comme un contrôle ouvrier effectif sur les prix de revient, un cadastre des fortunes, la répression

de la fraude fiscale que « les gros » pratiquent par milliards... Des succès décisifs sont possibles — à condition que les masses populaires, unies, se mettent en mouvement. Et les masses féminines sont —ou seront — partie prenante de ce mouvement.

UN PREALABLE

Affirmer que la libération de la femme passe par la suppression du capitalisme, cela ne signifie pas que le jour où les banques, l'énergie, la sidérurgie et la chimie sont propriété collective, la femme aura automatiquement cessé d'être aliénée. Aucune illusion n'est permise à cet égard : certaines aliénations, vieilles de millénaires, devront encore être combattues pendant longtemps, même après l'avènement du socialisme. Mais cet avènement, en mettant fin à l'oppression principale qui pèse sur les femmes, est un préalable à leur réelle libération.

Ainsi donc, nous refusons de considérer « les hommes » comme les ennemis ou les adversaires « des femmes ». Ce n'est pas parce qu'elle est femme qu'un chef d'entreprise exploitera moins son personnel féminin. S'il est vrai que les structures et le fonctionnement de la société capitaliste confèrent aux hommes un statut privilégié par rapport aux femmes, c'est à ces structures et à ce fonctionnement que nous nous en prenons, et non aux personnes du sexe masculin.

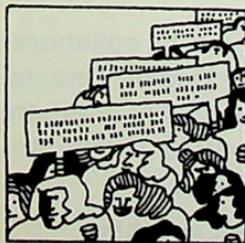
En définitive, il s'agit bien moins d'avoir les mêmes droits que les hommes — qui en ont peu — mais de créer un monde où femmes et hommes auront des droits épanouissants réels. Ce monde-là sera l'œuvre des femmes et des hommes qu'unissent une même volonté d'agir et de lutter.

Avec qui ? Contre qui ?

Contre les monopoles et la droite.

Avec le mouvement ouvrier conçu dans son sens le plus large. Et au-delà du mouvement ouvrier, avec tous ceux et toutes celles qui, socialistes, communistes, chrétiens, sans-parti, récusent cette société d'exploitation et d'oppression.

Le terrain à occuper est large. Il peut être fécond !



Cette brochure a été rédigée avec la collaboration de : Liliane Brabans, Andrée Deglin, Chantal De Smet, Marie Guisse, Rosine Lewin, Paulette Marchal, Jacqueline Meesters, Andrée Terfve, Andrée Thonnart, Mariette Van Ballaert.

Dessins et maquette de Marcelle Lavachery.

Vous qui voulez vous renseigner
sur le Parti Communiste de Belgique
ou y adhérer,
adressez-vous aux diffuseurs de cette brochure
ou au siège central du PCB,
18-20, avenue de Stalingrad, 1000 Bruxelles
Tel. 02/512.90.15